

P



+



+



=



Nouveau à Lancy

Par horodateur ou par mobile,
régler son stationnement,
c'est facile !



Des horodateurs dernière génération pour un confort accru d'utilisation



Plus de papier



Paiement en espèces ou par carte bancaire



Quittance virtuelle sur demande



Surplus payé enregistré pour un futur usage

Avec les horodateurs nouvelle génération installés en 2020, plus besoin d'apposer un ticket derrière votre pare-brise. Le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de votre plaque d'immatriculation.

Vous pouvez payer par monnaie ou par carte, recevoir une quittance virtuelle sur demande et enregistrer l'éventuel surplus payé pour un futur usage.



Des fonctionnalités pratiques

L'achat de votre stationnement par mobile vous permet :

- d'interrompre votre stationnement si vous revenez avant l'heure prévue et, ainsi, ne payer que pour le temps effectivement passé (minimum 50 cts sur la voie publique à Carouge),
- de consulter, après validation du ticket virtuel, une confirmation de votre achat,
- de retrouver et d'éditer un justificatif de stationnement.

Chaque opérateur peut par ailleurs proposer des fonctionnalités spécifiques.

Mode d'emploi

- 1 Téléchargez l'application choisie.
- 2 Créez votre compte sécurisé; cette étape est nécessaire uniquement lors de la première utilisation.

Attention, lors de l'inscription, saisissez **entièrement** votre plaque d'immatriculation, y compris les lettres.

- 3 Sélectionnez votre parking via son code, son nom ou son emplacement sur la carte.
 - en **VILLE DE GENÈVE - CODE UNIQUE 1200** (voie publique).
 - à **CAROUGE - CODE UNIQUE 2500** (voie publique).
 - à **LANCY - CODE 2600** (voie publique).
 - **CODE 2601** (parking piscine de Lancy).
 - dans de nombreux parkings ouverts du Canton, un code par parking (voir signalisation sur place).
- 4 Choisissez la durée et confirmez.

Lors de vos prochains stationnements, seules les étapes 3 et 4 seront à effectuer.



Monnaie

Carte sans contact

Horodateurs « Presto Connect »

Ils n'ont pas d'imprimante et permettent d'obtenir une quittance virtuelle, sur demande. Ils acceptent les règlements en espèces, en francs suisses et en euros, ainsi que par carte bancaire sans contact.

Payer par mobile pour économiser du temps et de l'argent



**Plus de ticket
papier**



**Plus besoin
de monnaie**



**Payer au plus
juste**



**Option de rappel
avant la fin**

La Fondation des Parkings propose 4 opérateurs, afin que vous puissiez choisir celui qui correspond le mieux à vos besoins.

Les frais liés aux transactions sont directement facturés par les opérateurs à l'utilisateur. Ils peuvent varier d'un opérateur à l'autre entre 0 et 5% maximum sur la taxe de stationnement.

Connectez-vous sur [gepark.ch](https://www.gepark.ch) pour télécharger les applications.



Plus besoin de ticket, votre stationnement est enregistré

Lorsque vous payez votre stationnement par mobile, vous n'avez pas de ticket papier à apposer derrière le pare-brise de votre véhicule.

Les agents chargés du contrôle sont équipés de terminaux leur permettant d'interroger la base de données centralisée de la Fondation, qui enregistre les tickets virtuels de stationnement, afin de vérifier si le véhicule stationné est au bénéfice d'un droit de stationnement.

Mode d'emploi

- 1 Saisissez **entièrement** votre plaque d'immatriculation, y compris les lettres et validez.

Ex.  GE123123

Ex.  AB123CD (sans le numéro de département)

- 2 Confirmez la saisie.
- 3 Procédez au paiement par monnaie ou par carte bancaire.
- 4 Respectez le temps maximal octroyé par la zone (30 ou 90 min.).

Surplus enregistré pour un futur stationnement

Si vous payez plus que le montant maximum autorisé dans la zone, l'appareil enregistre le surplus, qui sera pris en compte lors de votre prochain stationnement payé en espèces, pour autant que ce stationnement se fasse avec la même plaque d'immatriculation et dans la même commune. L'enregistrement reste valable une année.

Les horodateurs acceptent les pièces de CHF 5.–.

Exemple:

Zone 90 min., montant maximum :	CHF 2.30
Montant payé :	CHF 5.–
Solde disponible pour un futur stationnement :	CHF 2.70